VICTOIRES et COMBATS 2025

Victoire CAPEB

Des AVANCÉES UTILES pour chacun d'entre-nous !



Voici les principales mesures obtenues en 2025 par la CAPEB ou répondant à nos revendications :

> Pour soutenir notre activité :

- ✓ **Maintien de la TVA à 10 %** pour les travaux de rénovation *(> Déc. 2025)**
 ** Dans l'attente de la loi Finances pour 2026 (la CAPEB maintien sa vigilance...)*
- ✓ **Déblocage puis retour des aides MaPrimeRénov' pour les rénovations par gestes** *(> 17 Juin 2025)*
- ✓ **Maintien du budget MaPrimeRénov'** pour 2025
- ✓ **Extension du PTZ à tous les logements neufs sur l'ensemble du territoire français** jusqu'au 31/12/2027 *(> 14 février 2025)*
- ✓ **Défiscalisation des donations intra-familiales** pour la réalisation de travaux *(> 14 février 2025)*
- ✓ **Prolongation des marchés de gré à gré jusqu'à 100 000** euros HT pour les rénovations énergétiques

> Pour réduire nos charges :

ACTION CAPEB

- ✓ **Sauvetage des aides à l'apprentissage dans l'artisanat** *(> 05/03/2025)*
- ✓ **Maintien des exonérations de charges sur les salaires des apprentis** *(> PLFSS 16 décembre 2025)*
- ✓ **Gratuité de l'apprentissage proposés par les CFA** aux entreprises formatrices
- ✓ **Reconduction des Financements par le FAFCEA des formations individualisées** pour les chefs d'entreprises jusqu'à 4 800 €/an et par entreprise
- ✓ **Exclusion des camionnettes de moins de 3 rangs de sièges de la taxe sur l'affectation des véhicules de tourisme à une activité économique** = des impôts en moins ! *(> 6/03/2025)*
- ✓ **Réforme de l'assiette sociale des indépendants**
- ✓ **Prolongation de la prise en charge des formations FEEBAT**
- ✓ **Non augmentation des cotisations de la Médecine du Travail du BTP en Bourgogne Franche-Comté pour 2026**

> Dans le domaine social :

- ✓ **Dispositions améliorant les droits à la retraite des femmes** *(> PLFSS 16/12/2025)*
- ✓ **Priorité aux artisans et TPE pour les subventions prévention** des risques ergonomiques

> Pour Simplifier :

- ✓ **Suppression des attestations de TVA** *(> Mars 2025)*
- ✓ **Suspension du dispositif de gestion des déchets du BTP** (REP PCMB) pour pallier les dysfonctionnements *(> Avril 2025)*
- ✓ **Accès simplifié aux marchés publics pour les artisans et TPE avec « passe marché »** *(> Nov. 2025)*

> Pour mieux lutter contre les concurrences déloyales :

- ✓ **Limitation de la sous-traitance à deux rangs** *(> 30 juin 2025)*
- ✓ **Obligation de qualification pour les entreprises qui sous-traitent** des travaux aidés à des entreprises RGE *(> 30 juin 2025)*

> Pour mieux vous accompagner :



- ✓ **Reconduction par Constructys d'un plan TPE** favorisant les formations des salariés de ces entreprises
- ✓ **Lancement de la marque « Artisans du bâtiment by CAPEB »** pour valoriser l'expertise et le rôle essentiel des entreprises artisanales du bâtiment *(> Juillet 2025)*
- ✓ **Renforcement de la représentativité de l'U2P** (dont la CAPEB est membre) **et de la CAPEB** qui est la 1ère organisation patronale de France par le nombre d'adhérents tous secteurs d'activités confondus *(> Arrêté du 10/10/2025 et HCDS du 8/04/2025)*

PLUS FORTS ENSEMBLE !

Rien n'arrive jamais seul ! Sur tous ces sujets et bien d'autres, vos représentants de la CAPEB se sont battus !

Ces avancées vont dans le bon sens. **Si nous n'avions rien fait, nous n'aurions rien obtenu et ce serait pire !**

Pour obtenir d'autres mesures favorables, continuons le combat tous ensemble, engagés derrière la CAPEB ! Car sans votre soutien, rien ne serait possible !
Plus forts Ensemble ! *+ d'infos sur www.capeb71.fr/Action Syndicale*

La CAPEB, elle vous sert...
... même quand vous ne vous en servez pas !